



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015

Convoqué le 4 septembre 2015

Conseillers Présents : Messieurs Philippe BULTEAU, Laurent BARDIN, Cyril BREUIL, Marc DELAS, Franck LEROY, Franck MEUNIER, Etienne PERNOLLET, Michel SCHWARTZ
Mesdames Stéphanie HOHWEILLER, Michelle LELOUP, Alexandra MOUCHARD, Elisabeth PERRIN, Chantal PREVOT, Corinne TORCHY

Conseillers Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Ludivine BEAUJOUAN à Monsieur Franck MEUNIER, Madame Laurence BUDIN à Madame Corinne TORCHY, Madame Virginie BREUIL à Monsieur Cyril BREUIL, Madame Magali VATAIRE à Monsieur Philippe BULTEAU

Conseiller excusé sans pouvoir : Monsieur Rocco Sassone

Secrétaire de séance : Corinne TORCHY

Monsieur le maire ouvre la réunion du conseil après avoir souhaité la bienvenue à tous à 19 H 34. Il souhaite la bienvenue tout particulièrement à Mme Michelle LELOUP au sein du Conseil Municipal suite aux démissions de Mme Valérie NARUC en date du 29 Juin 2015 et à celle de Monsieur Dominique VANTEENKISTE en date du 2 Septembre 2015.

Demande de remise de location CSC par le CSV Foot

Monsieur le Maire explique que le club de Foot demande une remise sur le tarif de location du Centre socioculturel pour leur soirée Paëlla du 28 Mars 2015 sachant que celle-ci « n'a pas très bien marché ».

Il propose que seules les charges pour un montant de 96,25 € leur soient facturées et que la location de la salle pour un montant de 150 € ne le soit pas. Madame Corinne TORCHY demande si un bilan financier de cette soirée a été demandé, ce n'est pas le cas. Madame Alexandra MOUCHARD pense qu'il serait plus judicieux de faire un effort sur les charges plutôt que sur la location elle-même. Madame Chantal PREVOT met en garde pour d'éventuelles futures autres demandes de ce type par les associations sachant que toutes manifestations organisées par les associations se font toujours avec le risque d'échec en terme de fréquentation.

VOTE pour gratuité de la location et paiement des charges :

Pour : 15 Contre : 3 Abstention : 0

Demande de remise de location CSC par le VVV

Monsieur le maire expose que Monsieur PACHOT Président de Vignoux Vélo Vert a pris contact avec lui afin de lui expliquer que la Denison, entreprise vierzonnaise, a organisé jusqu'en 2013 le Vétathlon. L'association VVV reprend l'organisation de cette manifestation et sollicite une mise à disposition du Centre Socioculturel le 24 Octobre 2015.

Les charges resteront à régler par le club.

VOTE pour gratuité de la location et paiement des charges :

Pour : 16 Contre : 1 Abstention : 1

Demande de remise de location CSC de Mme REMY

Monsieur le maire explique que Madame REMY (Saint Laurent) lors de sa location de la salle des fêtes le 29 Août 2015 a fait part de certains problèmes rencontrés à savoir que les 2 bouteilles de gaz étaient vides et que l'extérieur « laissait à désirer pour un mariage ». Il précise que cette demande n'émane de Madame REMY mais est à son initiative compte tenu que la commune est fautive.

Il propose de faire une remise de 50 % de la location soit 200 €.

VOTE : pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de tarif « résident » à titre exceptionnel de la location du CSC par Mme BEDU

Monsieur le maire expose : Monsieur le Maire de Foëcy sollicite la commune de Vignoux pour l'une de ses administrées qui a loué la salle des fêtes de Foëcy Madame BEDU le week-end du 26 et 27 Septembre

2015. Or, les travaux engagés ne seront pas achevés d'ici là et en conséquence, Monsieur le Maire de Foëcy demande que le tarif « résident » soit appliqué pour la réservation de la salle de Vignoux, disponible à cette date. Il s'engage à régler la somme complémentaire si sa requête est refusée. Il précise que la commune de Foëcy apporte régulièrement un soutien technique à notre commune et qu'en conséquence, il propose d'appliquer le tarif résident à Madame BEDU pour la location de la salle sans demander le règlement du complément à la commune de Foëcy.

VOTE : pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Contrat employé communal

Madame TORCHY expose que le contrat saisonnier de Monsieur Wilfrid FECHE arrive à échéance Lundi 14 Septembre puisqu'il a été embauché pour une période de 3 mois : 15 Juin - 15 Septembre. Cette personne a donné entière satisfaction dans son travail sur cette période et que s'agissant d'une personne éligible au Contrat Unique d'Insertion, Madame TORCHY propose qu'il soit embauché sous contrat aidé pour une période d'un an dans un premier temps pour palier au départ en retraite de Christian Lhuillier en Octobre dernier.

Ces contrats permettent une aide à hauteur de 80 % de l'état puisque Monsieur FECHE est âgé de plus de 50 ans.

VOTE : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

CCAS

Madame TORCHY explique que, suite à la démission de Madame Valérie NARUC, le CCAS se retrouve avec un membre élu manquant. Aussi, elle demande si une personne du conseil souhaite la remplacer. A défaut, elle sollicite Mesdames MOUCHARD et LELOUP, déjà membres de la Commission Sociale.

Madame Alexandra MOUCHARD, faute de disponibilité, refuse cette nomination, Madame Michelle LELOUP, quant à elle, accepte. Madame Elisabeth PERRIN demande si le remplacement ne doit pas se faire conformément à la liste déposée, Madame Corinne TORCHY lui répond qu'il a déjà été difficile d'obtenir le nombre suffisant d'élus au sein du CCAS et que par conséquent il semble judicieux de faire appel au volontarisme.

VOTE : Pour : 18 Contre 0 Abstention 0

Convention apport volontaire

Madame Corinne TORCHY explique que la Convention Point Apport Volontaire n'est qu'une mise par écrit des faits actuels en ce qui concerne les colonnes de tri sur les communes de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt et donc de Vignoux puisque rien n'avait été établi jusqu'à maintenant. Elle propose de ne pas en faire la lecture puisque chacun l'a reçue soit par mail ou par version papier mais que si des informations complémentaires sont nécessaires, elle peut y répondre.

Monsieur Marc DELAS rappelle qu'il ne lit pas les emails qui lui sont transmis sur l'adresse mdelas@vignoux.fr.

Madame Corinne TORCHY l'informe que son adresse mail personnelle a été ajoutée dernièrement et que dorénavant il aura également les informations par voie électronique.

VOTE : Pour : 18 Contre 0 Abstention 0

RPQS 2014

Monsieur Etienne PERNOLLET fait un bilan synthétique du RPQS du SPANC en complément des documents transmis :

Pas de grandes modifications par rapport au RPQS de l'année précédente.

766 installations ont été contrôlées et il en ressort 18,5 % ne sont pas conformes aux règles de salubrité publique.

Madame Alexandra MOUCHARD demande si des actions sont menées suite à ces non-conformités. Monsieur Etienne PERNOLLET explique qu'avec l'intervention de la Police de l'Eau sont définis les travaux de remise en conformité à effectuer ainsi que le délai accordé. Ces travaux font l'objet d'un suivi.

La Direction Départementale des Territoires, quant à elle, refuse les permis de construire.

Monsieur Etienne PERNOLLET fait un bilan synthétique du RPQS du Service d'Assainissement Collectif en complément des documents transmis :

Par rapport au RPQS de l'année précédente, la modification notable est la variation du nombre d'abonnés puisqu'en 2014, les habitations du Lotissement des Jardins du Prieuré ont été raccordées soit une augmentation de 8% des foyers raccordés. Il en découle également une augmentation du volume facturé de 15%.

Concernant la station d'épuration communale, le bilan est conforme aux arrêtés d'autorisation de rejet.

VOTE : Pour : 18 Contre 0 Abstention 0

Toutes les délibérations ayant été prises, Monsieur le Maire propose de passer aux informations diverses. Monsieur Marc DELAS intervient afin de savoir si Mr Sasonne a transmis son pouvoir. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a reçu qu'un mail lui demandant de bien vouloir l'excuser de son absence sans pouvoir. Monsieur Marc DELAS en profite pour signaler qu'il n'a pas signé le compte rendu du précédent conseil celui-ci n'étant pas conforme, selon lui, à la réalité de ce conseil.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ ADAP

Monsieur le Maire précise que la commune a dans l'obligation de mener des actions pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et qu'un calendrier sur 3 années de celles-ci doit être établi avant le 25 Septembre 2015.

Une étude, bien préparée, a été préalablement faite et peut servir de base de travail pour définir précisément les intentions de travaux de la commune sachant que l'intégralité des travaux ne pourra se faire, le budget total avoisinant la somme de 300 000 €.

Monsieur Bulteau rappelle qu'un groupe de travail doit donc être constitué et que, par anticipation, il a transmis un mail à chacun d'entre nous afin de réfléchir et pouvoir se positionner ce jour. Des personnes externes au conseil municipal peuvent également rejoindre ce groupe.

Madame Magali VATAIRE est en charge de centraliser les demandes.

Les personnes qui rejoignent ce groupe sont :

Monsieur Philippe BULTEAU

Madame Elisabeth PERRIN

Monsieur Etienne PERNOLLET

Madame Alexandra MOUCHARD

Madame Corinne TORCHY

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Madame Corinne TORCHY explique que conformément aux délibérations prises en Juillet dernier :

- Madame LAMAMY a donc intégré la crèche en prévision du départ en congé maternité de Madame Alison NIVET depuis le 1^{er} Septembre 2015. Elle est donc embauchée sous contrat privé aidé à hauteur de 20 heures. Elle a un contrat de 35 heures et que donc les 15 heures restantes sont à charge intégrale de la commune.
- Madame Patricia MEUNIER a pris le relais des travaux de Madame Emilie CELIGANT, passée à 31/35ème sur l'école maternelle. Madame MEUNIER est également embauchée sous contrat aidé.
- Concernant les 2 postes de 20 Heures Administratif et 15 heures technique, ils sont cumulés et Monsieur Christophe PANHALEUX a intégré son poste dès le 1^{er} Septembre 2015 comme prévu. Madame TORCHY présente Monsieur PANHALEUX : ancien gendarme de la brigade de Mehun, connaissant parfaitement la commune de Vignoux et ses éventuelles problématiques. Sur demande de Madame TORCHY, Monsieur PANHALEUX, présent, fait sa rapide présentation : 52 ans, marié, 2 filles, domicilié à Mehun sur Yèvre, originaire de la touraine, gendarme depuis près de 35 ans. Particulièrement satisfait d'intégrer ces postes au sein de Vignoux, il mènera ses tâches avec enthousiasme et espère nous apporter entière satisfaction durant son année de stage.

➤ CAMBRIOLAGE

Monsieur le Maire rappelle que durant cette période estivale le local technique ainsi que le bar du foot ont été cambriolés et que du matériel a été dérobé et la voiture « Express » et le bar du foot endommagés.

➤ SALLE DES FETES

Monsieur le Maire explique que le soir du 31 Août les importantes pluies tombées ont de nouveau causé des dégâts à la salle des fêtes, dégâts plus importants que l'année passée. Le hall d'entrée, une partie des toilettes, une partie de la cuisine et de la réserve ont subi d'importantes dégradations. Une expertise téléphonique est prévue le 14 Septembre. Un diagnostic par un couvreur est prévu le 15 Septembre afin de trouver une solution à ce problème récurrent d'écoulement des eaux au niveau de la toiture. Cet été, la fuite de gaz au niveau du piano de la cuisine ainsi que le grand frigo ont été réparés. Monsieur le maire informe également que la révision des cuves de gaz communales a été faite et que tout est conforme.

➤ BUDGET

Madame Elisabeth PERRIN nous fait un bilan du budget au 31 Août tout en précisant que la secrétaire ayant été en congés les factures ne sont pas passées en totalité.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- CHARGES : utilisation à hauteur de 60% de la ligne prévue
- FOURNITURES SCOLAIRES : La ligne prévue au budget de 10 800 € est déjà dépassée de 650 €. Elle fait part de ses inquiétudes sachant que l'année n'est pas encore finie et qu'il y a quelques enfants en plus.

Monsieur Cyril BREUIL informe Madame Alexandra MOUCHARD, à sa demande, que 230 enfants sont inscrits à l'école cette année.

- FETES ET CEREMONIES : 50 % de la ligne a été utilisée. Reste à venir la commémoration du mois de Novembre. Elle précise que le budget pour le feu d'artifice a été très raisonnable et qu'il y a donc une possibilité de réinvestissement.
- PERSONNEL : La commune, au 31 Août, est à 65 % de la ligne. Elle rappelle que la crèche est un « lourd » poids dans cette ligne compte tenu que 6 personnes y travaillent et que son bilan reste déficitaire.
- ATTENUATION DE PRODUITS : 50% de la ligne.
- CHARGES DE GESTION COURANTE : 65%.
- La commune est à 54% des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT prévues pour un montant d'environ 832 000 € tout en précisant qu'il reste d'importantes factures à venir.
- Les RECETTES sont à hauteur de 52%. Les dotations ne sont pas entièrement passées en écriture. L'équilibre est bon.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Madame Elisabeth PERRIN se dit beaucoup plus réservée en ce qui concerne le budget INVESTISSEMENT pour plusieurs raisons :

- L'investissement suite au vol puisqu'il va falloir remplacer les matériels dérobés et que compte tenu des dates d'achat de ceux-ci et de la franchise d'assurance, la question du montant de l'indemnisation se pose (même si la location de matériel sur 2 mois en « dépannage » est pris en charge par l'assurance)

Elle cite en exemple le coût de la réparation de la colonne de direction de l'Express 600 €. En effet, l'assurance ne remboursera que sur une valeur « casse » compte tenu de l'âge du véhicule.

- L'investissement concernant le modulaire, l'aménagement de l'école pour la sécurité des enfants
- L'investissement pour la sécurité de la nationale. Elle explique qu'il a fallu rubaliser urgemment dans le courant du mois d'Août car les agissements des chauffeurs des poids lourds devenaient de plus en plus dangereux (casse d'un candélabre, stationnement place de la Poste, stationnement sur le parking de la salle des fêtes)

Madame Chantal PREVOT demande à ce qu'il soit, toutefois, fait attention à « ne pas tuer le commerce ». Monsieur BULTEAU précise qu'il ne s'agit pas de cela mais de ré-instaurer le respect du code de la route. Madame PERRIN rappelle que les administrés ont également le droit au repos, que le stationnement est interdit sur les trottoirs ainsi que le signalent des panneaux et que les parkings restent disponibles pour le stationnement des poids lourds même si le terrain communal face à La Grotte n'a pas cette vocation. Monsieur BULTEAU précise également que cela engendre des soucis pour les réseaux enterrés au niveau des trottoirs (téléphone, eau, assainissement). Il en profite pour signaler qu'un poids lourd a dernièrement été à la limite de basculer dans le fossé au niveau de la maison de Madame BOULET.

Madame Alexandra MOUCHARD demande quelles sont les prévisions.

Monsieur Laurent BARDIN explique que la Direction de la Route a refusé la pose d'obstacles sur les trottoirs mais a répondu favorablement à la mise en place de poteaux de bois avec bande réfléchissante. Ces poteaux devraient être installés avant la fin du mois en précisant que la commune reste dans l'attente du devis définitif. Ces poteaux seront installés tous les 7,50 mètres permettant ainsi le stationnement des voitures mais pas celui des poids lourds. Ils le seront dans le sens Vierzon – Mehun de la Brocante au Rond-point et dans le sens Mehun – Vierzon jusqu'à la Poste.

Les panneaux de stationnement interdit seront également changés.

Madame PERRIN précise que c'est un élément supplémentaire de sécurité pour les enfants se rendant à l'école par exemple. Elle explique aux membres du Conseil que l'aménagement de la nationale avait été prévu au budget pour un montant total de 10 000 € devant inclure le sens unique de la Rue du 8 Mai. Compte tenu de l'urgence de l'aménagement de la nationale et de son coût

(ne devrait pas dépasser les 10 000 €), une subvention au titre des amendes de police va être demandée.

Le solde du budget INVESTISSEMENT est à 167 369 € au 31 Août 2015, restent à venir les factures relatives aux travaux de l'assainissement. Monsieur PERNOLLET informe qu'une subvention de 80 000 € est déjà arrivée.

- Elle motive sa réserve également par rapport au décalage de date concernant la vente des terrains communaux situés au lieudit « Les Lurons » (alignement validé ce jour, travaux de fossé en fin de mois)

➤ TRAVAUX D'ECOLE

- Les anciens WC ont été abattus (problèmes de gaine internet, du tuyau d'eau et de l'électricité gérés)
- En coordination avec les travaux d'assainissement, de la grave a été mise dans la cour de l'école en attendant la réfection bitumée à la fin des travaux d'assainissement.
- L'algeco est arrivé avec un mois de retard mais cela n'a pas posé de difficulté. Les plots de soutien ont posé quelques soucis. Le branchement électrique est fait. La commune reste dans l'attente du permis de construire.

Madame Alexandra MOUCHARD demande des informations complémentaires concernant l'organisation de la cantine et de la garderie. Monsieur Cyril BREUIL explique qu'il y a un problème de timing, qu'il faut solliciter l'académie afin d'obtenir une autorisation pour que les enfants puissent sortir de leur classe 5 à 10 minutes plus tôt. Qu'alors il pourrait être envisagé un service petits pour les 44 enfants inscrits de 12 H à 12 H 45 puis un, pour les plus grands à partir de 12 H 45.

Concernant la garderie, il précise que Laurence prend les élèves de CM1 CM2 dès 8 H dans l'ancienne bibliothèque afin de décharger le lieu de garderie.

A l'interrogation de Madame Alexandra MOUCHARD concernant l'ouverture de classe, Monsieur Philippe BULTEAU lui répond que l'inspection de l'académie a répondu que nous « n'étions pas mal loti » et n'a pas été favorable à l'ouverture d'une classe.

Pour information, Madame BRANGER va avoir 35 enfants puisqu'elle en a actuellement 33 et que 2 enfants de famille de gens de voyage se sont inscrits et vont arriver très prochainement.

- Monsieur le maire informe que le grillage derrière la garderie a été changé ainsi que les vieux arbres et souches retirés.

➤ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Etienne PERNOLLET fait un point de l'état d'avancement des travaux : ceux prévus devant et dans l'école sont faits. Après la période de congés de l'entreprise, ils ont repris dès le 1^{er} Septembre la partie devant Cap Nature. Cette semaine, les travaux Rue du Château Gaillard ont commencé avec enfouissement du réseau sec.

Sont à venir, semaine prochaine, la rue du Château Gaillard, derrière l'église. La semaine d'après, commenceront ceux de la Rue Jean Graczyk avec 2 équipes : une en direction du lotissement des Jardins du Prieuré et l'autre en direction de la RD 2076.

La réfection de la cour de l'école est prévue pour la 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaint et la voirie hors école la semaine d'après.

La fin des travaux est prévue pour le 9 Novembre 2015.

Madame Elisabeth PERRIN s'inquiète de la facturation qui ne peut pas intervenir avant la fin des travaux du 9 Novembre et de ce fait la rentrée financière prévue ne pourra pas se faire avant la fin de l'année. A quoi Monsieur Philippe BULTEAU répond que certaines factures ne seront pas également réglées avant la fin de l'année.

➤ DIVERS

Madame Alexandra MOUCHARD s'inquiète des demandes d'éclairage concernant les lieux dits sur la RD 2076 par rapport aux enfants et les arrêts de bus scolaires.

Monsieur BULTEAU lui confirme que la liste précise des demandes a été transmise à la Communauté de Communes des Villages de la Forêt en date du 31 Août.

Les conseillers n'ayant plus d'autres questions, Monsieur le maire clôt la réunion du Conseil à 20 H 46.